

QUE FAIRE EN CAS DE RENCONTRE AVEC UN LOUP ?



Le loup est présent dans le département du Doubs et plus généralement dans le massif jurassien.

Il bénéficie d'une protection très stricte au niveau national et international. Ainsi, le code de l'environnement interdit notamment la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle du loup (*Canis lupus*), sauf dérogations particulières.

En cas de rencontre fortuite avec le loup, il convient de ne pas l'approcher, de garder son calme, de ne jamais fuir en courant et de suivre les recommandations présentes dans cette plaquette d'information.

Elle permettra aux promeneurs d'adopter les comportements adéquats et adaptés aux situations suivantes :



Si le loup observe et s'éloigne



Si le loup ne s'éloigne pas



Si le loup s'approche

Le loup (*canis lupus*)



Observations visuelles

Taille : 100 à 150 cm de long, 60 à 80 cm de hauteur au garrot.

Allure : haut sur patte.

Poids : 20 à 40 kg.

Pelage : gris à roux, zones sombres sur le dos, flancs et dessous plus clairs, joues blanches.

Tête large, oreilles courtes plutôt arrondies, queue touffue de 30 à 45 cm, noire à l'extrémité.

Empreintes :



Des confusions sont régulièrement enregistrées entre le loup et certaines races de chien.



D'une manière générale, signalez tout indice témoignant de la présence ou d'une rencontre fortuite avec le loup.



Contactez un correspondant du Réseau Loup-Lynx Département du Doubs (25), en précisant notamment le lieu, la date et l'heure approximative d'observation, et éventuellement l'attitude de l'animal :

**Le Service départemental de l'Office
Français de la Biodiversité (OFB)**

Tél. 03 81 58 39 65
Mail : sd25@ofb.gouv.fr

**La Direction Départementale des
Territoires du Doubs (DDT)**

Mail : ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

Rédaction : Direction Départementale des Territoires du Doubs

Conception : Théodora AYDIN © Novembre 2022

Crédit photo : Office français de la biodiversité